

PROFIL D'ENSEIGNEMENT

BACHELIER
CONSEILLER EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Date de prise d'effet: 14/09/2019
Date de mise à jour: 14/09/2019

IDENTIFICATION DE LA FORMATION

Intitulé	Bachelier : conseiller en développement durable
Localisation	Campus provincial, Rue Henri Blès 188-190 5000 Namur
Niveau CEC	6
Secteur	Sciences humaines et sociales
Domaine d'études	9. Sciences économiques et de gestion
Département	Sciences économiques et de gestion
Cycle	1er cycle
Type	Court
Crédits	180
Grade académique	Bachelier : conseiller en développement durable

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La formation de bachelier conseiller en développement durable se réfère au niveau 6 du Cadre européen de certification.

Elle a pour mission de préparer les étudiants à être des citoyens actifs dans une société démocratique, de les préparer à leur future carrière, de permettre leur épanouissement personnel, de créer et de maintenir une large base et un haut niveau de connaissances, de stimuler la recherche et l'innovation.

LE PROFIL PROFESSIONNEL

Le conseiller en développement durable se destine à des activités professionnelles impliquant des responsabilités administratives, de gestion, de coordination et de conseil dans les entreprises, les services publics et le secteur associatif.

Dans le cadre de ses fonctions, il s'emploie à mettre en œuvre les mécanismes permettant une gestion de projets sous l'angle du développement durable tel que défini dans le rapport Brundtland¹ : « le développement durable est un mode de développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ». Le développement durable prenant en compte les facettes sociétales, environnementales et économiques des activités humaines, le conseiller en développement durable est capable d'opérer sur le terrain une approche adaptée et multidimensionnelle.

¹ Le Rapport Brundtland est le rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'ONU, présidée par Madame Harlem Brundtland. Le rapport est paru en 1987.

Le conseiller en développement durable accompagne ou conseille les acteurs impliqués dans la gestion et l'exécution de projets. Il est capable de coordonner et de diriger lui-même les projets. Il contribue par son travail au respect des règles et des valeurs du développement durable, depuis l'identification des éléments problématiques jusqu'à l'évaluation des résultats, en passant par la proposition de stratégies qui soient cohérentes avec les principes de responsabilité sociétale des entreprises et de respect de l'environnement au sens large. Le conseiller en développement durable est également capable de faire la recherche nécessaire pour innover dans une perspective d'économie régionale, européenne ou mondiale durable.

Le conseiller en développement durable contribue aussi aux politiques de sensibilisation et de communication, inscrivant ainsi son activité dans le secteur de l'éducation au développement durable.

En ce sens, il est capable d'animer en vue de susciter le changement et d'influencer la prise de décision.

Il peut aussi être auditeur ou contrôleur dans le domaine du développement durable pour une entreprise ou une administration, publique ou privée.

Il peut avoir un statut de salarié employé ou cadre ou devenir travailleur indépendant.

LES COMPÉTENCES VISÉES PAR LA FORMATION

1. S'insérer dans son milieu socio-professionnel et s'adapter à son évolution:

- Travailler, tant en autonomie qu'en équipe, dans le respect de la culture de l'entreprise;
- Collaborer à la résolution de problèmes complexes avec méthode, rigueur, proactivité et créativité ;
- Adopter une attitude éthique et respecter les codes déontologiques ;
- Développer une approche responsable, critique et réflexive des pratiques professionnelles ;
- S'inscrire dans une démarche de développement durable et dans une démarche de formation et de réflexion permanentes.

2. Communiquer : écouter, informer, conseiller tant en interne qu'en externe

Par sa pratique des langues et sa maîtrise des outils modernes de communication :

- Rédiger des synthèses et des documents structurés adaptés au destinataire ;
- Structurer sa pensée, s'exprimer clairement par écrit et oralement en utilisant un vocabulaire précis et adapté et être capable d'argumenter ses propos ;
- Ecouter, interagir, expliquer, conseiller, négocier et fédérer dans des environnements diversifiés ;
- Définir une stratégie et mettre en œuvre les outils d'une communication motivante et pertinente ;
- Exploiter les outils informatiques axés sur la communication ;
- Sensibiliser les différents acteurs aux enjeux du développement durable.

3. Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres au conseil en développement durable

- Situer les acteurs économiques actifs dans le développement durable, le paysage institutionnel et associatif y afférent en ne perdant pas de vue les enjeux mondiaux et globaux ;
 - Exploiter les techniques et les outils appropriés pour l'étude et la compréhension de phénomènes liés au développement durable ;
 - Identifier les sources potentielles de financement, de subventionnement, de réduction des coûts directs, indirects ou fiscaux, et les contraintes y afférentes ;
 - Exploiter les techniques de la recherche documentaire et les outils du traitement de l'information, notamment pour l'interprétation et la présentation des données ;
 - Appliquer les méthodes de développement et d'évaluation de projet dans une optique de développement durable ;
 - Appliquer les réglementations et législations appropriées.
4. Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique
- Discerner les modèles économiques, politiques et culturels ;
 - Apprécier les critères de pertinence et les critères de faisabilité d'un projet, en contexte ;
 - Identifier les besoins, les moyens et les potentialités en contexte ;
 - Sélectionner et exploiter des données appropriées au projet ;
 - Associer à sa démarche systémique un raisonnement et un esprit critique scientifiques.
5. S'organiser : structurer, planifier, coordonner, gérer de manière rigoureuse les actions et tâches liées à sa mission
- Gérer des interrelations complexes, y compris entre les porteurs de projet et les organisations ;
 - Gérer les plannings et assurer le suivi des différents projets ;
 - Organiser et tenir à jour les différentes sources d'information ;
 - Classer, ordonner, coordonner des informations ;
 - Combiner les concepts fondamentaux, des modèles ou des principes ;
 - Gérer une équipe et favoriser les collaborations au sein du service ou du département ;
 - Contribuer à la gestion optimale des moyens ;
 - Concevoir et développer des projets ;
 - Etablir un plan d'audit du choix des critères d'analyse jusqu'à leur évaluation.